

## **Lettre d'intention de don d'archives privées**

Par la présente, je soussigné(e)

Demeurant

Téléphone et courriel :

Déclare avoir l'intention de donner aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence les archives suivantes, dont je suis l'unique propriétaire

(indiquer ci-après le détail des archives proposées en don) :

### **Formules possibles pour don d'archives privées**

(choisir l'une d'entre elles)

Formule 1 - La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite (ou mon représentant XX), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée. En l'absence de réponse de ma part (ou de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (lui) seront présentées, cette autorisation sera délivrée par le directeur du service d'archives.

Formule 2 - La communication et la reproduction de ces documents seront soumises à mon autorisation écrite (ou mon représentant XX), sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, pendant une durée de XX ans. En l'absence de réponse de ma part (ou de mon représentant), dans un délai d'un mois, aux demandes de consultation qui me (lui) seront présentées, cette autorisation sera délivrée par le directeur du service d'archives, et en tout état de cause, les documents deviendront librement communicables à l'issue de ce délai de XX ans.

Formule 3 (pour fonds d'archives privées contenant des archives publiques) - Je délègue au directeur du service d'archives le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions de la loi du 15 juillet 2008 sur les archives. Il va de soi que je conserverai quant à moi toutes facilités d'accès à ces archives.

Formule 4 – Je souhaite que la communication et la reproduction de ces documents soient libres, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée.

Formule 5 – Je souhaite que la communication de ces documents soit libre, sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée, mais soumetts leur reproduction à mon autorisation écrite (ou, à l'autorisation du directeur du service d'archives).

Date et signature